



Ottawa, Canada.

Volume 4, N° 20
(Hebdomadaire)

le 19 mai 1976

La réforme du droit préconise la rupture du mariage comme seul motif de divorce	1
Exposition Dimitrov au CNA	2
L'Assurance-chômage	2
Conférence des étudiants sur le Commonwealth	2
Prix de traduction du Conseil des Arts	2
Le présent du Canada aux É.-U. à l'occasion de leur bicentenaire	3
Un télescope de 1,6 m sur le mont Mégantic (Québec)	4
Le Canada et le Nigeria signent un contrat	4
Distingués visiteurs au site olympique de Montréal	5
Billets pour le festival arts et culture des Jeux olympiques	5
Visite d'un ministre de Pologne	5
Prix du gouverneur général	5
Délégation du Canada à Habitat	6

La réforme du droit préconise la rupture du mariage comme seul motif de divorce

La Commission de réforme du droit du Canada veut mettre un terme au régime actuel de divorce "fondé sur la faute et à caractère accusatoire", héritage d'une ère victorienne aujourd'hui éteinte. C'est ce qui ressort de son rapport sur le droit de la famille déposé le 4 mai au Parlement. La Commission préconise plutôt un régime axé sur les implications sociales et monétaires résultant de la rupture du mariage et touchant les époux ainsi que leurs enfants. Un tel régime favoriserait des solutions équitables et positives aux problèmes découlant de la rupture de cette relation humaine primordiale. En outre, ce régime ne ferait pas le constat de quelque accusation de culpabilité portée contre l'un ou l'autre époux et ne conférerait aucune conséquence juridique à quelque allégation de faute: aucun avantage d'ordre monétaire, aucun droit à la dissolution, ni aucune situation privilégiée eu égard à la garde des enfants.

L'élément-clé de la réforme

Aux yeux de la Commission, la suppression des considérations relatives à la faute ou à la conduite des époux constitue l'élément-clé de la réforme préconisée. Celle-ci donnerait lieu, à elle seule, à des résultats jusqu'ici impossibles à atteindre en vertu de la loi actuelle. Suivant les réformes proposées, le conjoint ne serait pas forcé d'attaquer l'autre afin de veiller à la protection de ses intérêts vitaux. Les époux seraient amenés à envisager diverses solutions sans pour autant qu'il leur soit imposé d'entamer des procédures accusatoires visant à la dissolution du lien qui les unit. De plus, les époux ne se sentiraient pas menacés dans leurs droits monétaires, ni autrement désavantagés par quelque compromis ou admission de leur part quant au comportement malséant de l'un d'eux, d'autant plus que ce genre de compromis ou d'admission est nécessaire dans l'optique de quelque tentative de réconciliation qui soit valable.

Un simple avis

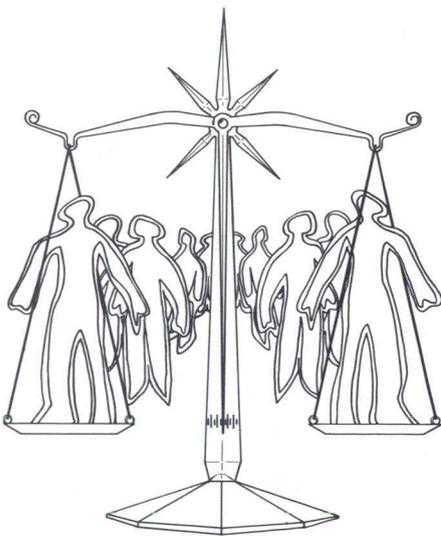
La Commission recommande que le dépôt d'un avis simple, non accusatoire, soit la première démarche à entreprendre en vue de la dissolution d'un mariage. Ensuite, il y aurait un délai minimum (six mois, par exemple) pendant lequel les époux pourront envisager une réconciliation. Si les époux ne peuvent se réconcilier, ce délai leur donnera l'occasion de s'entendre (si possible) sur les réaménagements économiques à opérer ainsi que sur les dispositions à prendre en vue d'assurer les meilleurs intérêts des enfants.

Une fois les différends de l'un et l'autre réglés, le tribunal estimant que toute possibilité de réconciliation semble désormais écartée, la cause aboutira, à l'expiration du délai initial, à la dissolution du mariage. Si les époux ne peuvent s'entendre sur les réaménagements économiques ni sur les questions relatives aux enfants, le tribunal, une fois expiré le délai initial, pourra ordonner qu'il y ait procès afin de décider de ces questions, ou encore il pourra accorder un délai supplémentaire (jusqu'à six mois de plus, par exemple) afin de permettre aux époux d'en arriver à un accord négocié. Le tribunal pourra aussi accorder un délai supplémentaire afin que les époux puissent continuer des tentatives de réconciliation.

Si, à l'expiration des délais impartis pour le règlement des réaménagements économiques et des questions relatives aux enfants, aucun accord n'est intervenu sur ces questions, le tribunal devra alors lui-même en disposer.

Un seul motif: la rupture du mariage

Une fois réglés les réaménagements économiques et les questions relatives aux enfants, l'un ou l'autre époux peut demander la dissolution. La Commission recommande que l'unique motif de dissolution du mariage soit la faillite de la relation personnelle unissant les époux c'est-à-dire la "rupture du mariage". Puisque les époux sont



Comme les horloges, les lois et les institutions...doivent, de temps à autres, être dépoussiérées et remontées, puis remises à la bonne heure.

Beecher

appelés à vivre ensemble, à élever des enfants et à faire en sorte que leur mariage soit harmonieux, il serait nécessaire que la rupture du mariage soit établie par une preuve concluante à cet effet, étayée par le témoignage d'au moins un époux. On ne laisserait donc plus le soin au tribunal de décider ce que pense une "personne ordinaire" fictive à propos de la qualité des relations entre les époux, et si, le cas échéant, il y a lieu de perpétuer ces relations. En termes juridiques, les questions relatives aux réaménagements économiques et aux enfants seraient "litigieuses"; la rupture du mariage serait "non litigieuse".

Le rapport, qui est le fruit de quatre années de recherches dans le domaine du droit de la famille, comprend aussi des recommandations portant sur le tribunal de la famille, l'obligation de soutien, les biens des époux et les droits des enfants.

Exposition Dimitrov au CNA

Le département de théâtre du Centre national des Arts du Canada présentera une exposition de créations pour la scène. Antonin Dimitrov (décors) et Olga Dimitrov (costumes), membres de l'Académie royale du Canada, verront leurs oeuvres présentées au Salon du CNA en mai.

Carrière artistique

Antonin Dimitrov a fait une grande carrière en Tchécoslovaquie, son pays natal. Il s'est fait connaître au Canada et aux États-Unis où il a réalisé des



Costume dessiné par Olga Dimitrov pour le spectacle Hansel et Gretel.

décors de théâtre, d'opéras et de films. Président du département des décors et de la production technique, professeur adjoint et directeur du département des décors à l'école de musique de l'Université de l'Indiana, décorateur attaché au Théâtre Neptune de Halifax, Antonin Dimitrov est maintenant directeur artistique adjoint et décorateur permanent du théâtre London; il vient d'être élu à l'Académie royale des arts du Canada, devenant ainsi le second décorateur admis à l'Académie.

Le talent d'Olga Dimitrov s'est déployé en Tchécoslovaquie, au Canada et aux États-Unis. Elle a créé les costumes de deux cent cinquante productions théâtrales et de dix-huit longs métrages. Avant d'être attachée au théâtre London, Olga Dimitrov a dessiné des costumes pour l'école du Ballet national, le Théâtre Neptune et la célèbre école de musique de l'Université de l'Indiana. Mme Dimitrov est le premier membre, dans le domaine de la création des costumes, élu au sein de l'Académie royale des arts du Canada.

L'assurance-chômage, (février 1976)

Selon Statistique Canada, le nombre de bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage a augmenté de 4% en février, passant de 860 000 en janvier à 891 000. Trente-cinq pour cent de ce nombre résidaient au Québec, 29% en Ontario, 18% dans les provinces atlantiques, 11% en Colombie-Britannique et 7% dans les Prairies. Du total, 35% étaient des femmes.

Les prestations nettes versées en février ont atteint 342 millions de dollars, soit le même montant que le mois précédent, mais 19% de plus qu'en février 1975. La moyenne des prestations hebdomadaires fut de 92.52\$, soit 10% de plus qu'en 1975. Les prestations nettes pour les deux premiers mois de 1976 ont été de 684 millions \$, 15% de plus qu'en 1975.

Les nouvelles demandes de prestations en février se sont élevées à 189 000, soit 32% de moins qu'en janvier. Une telle baisse se produit ordinairement en cette période de l'année. Les nouvelles demandes furent également inférieures de 14% à celles de février 1975. Pour les deux premiers mois, les demandes reçues ont totalisé 467 000, soit 19% de moins qu'en 1975.

Conférence des étudiants sur le Commonwealth

La Quatrième Conférence annuelle des étudiants sur le Commonwealth s'est tenue à l'édifice Lester B. Pearson, à Ottawa, du 26 au 28 avril dernier. La conférence, organisée par la section locale de la Société royale du Canada et appuyée par le ministère des Affaires extérieures, les hauts commissaires en poste à Ottawa et les commissions scolaires d'Ottawa, Carleton, Renfrew et Frontenac, a réuni plus de 100 étudiants des écoles secondaires des régions de la Capitale nationale, de Renfrew et de Kingston. Divisés en groupes de deux ou trois, représentant chacun des 34 pays membres du Commonwealth, les délégués étudiants ont participé à une série d'activités de simulation et d'ateliers régionaux et entendu des allocutions sur le thème de la conférence, à savoir "le rôle du Commonwealth dans un monde en évolution".

Les deux allocutions qui ont porté sur ce thème ont été prononcées par M. Arnold Smith, ancien détenteur de la chaire des affaires internationales (Lester B. Pearson) de l'Université Carleton, ainsi que par M. H.W. Tambiah, haut commissaire du Sri Lanka.

Prix de traduction du Conseil des Arts

Deux écrivains bien connus ont remporté les prix de traduction du Conseil des Arts du Canada pour l'année 1975: Jean Simard pour *Mon père, ce héros* (*Son of a Smaller Hero*), de Mordecai Richler, et John Glassco pour une version anglaise de l'oeuvre poétique de Saint-Denys Garneau, publiée sous le titre de *Complete Poems of Saint-Denys Garneau*.

Ces prix, fondés en 1974, couronnent chaque printemps deux ouvrages, l'un en anglais, l'autre en français, jugés les meilleurs parmi les traductions de l'année précédente. Cette année, la valeur des prix a été portée de 2 500 à 5 000 dollars.

Les oeuvres primées ont été choisies par deux jurys indépendants (un de langue française et un de langue anglaise) établis par le Conseil des Arts.

Le présent du Canada aux États-Unis à l'occasion de leur bicentenaire

Le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, a reçu l'exemplaire du livre qu'il offrira, au nom de son pays, au président Gérald Ford à l'occasion du bicentenaire des États-Unis.

M. André Lamy, commissaire du gouvernement à la cinématographie, a remis à M. Trudeau l'exemplaire de *Between Friends/Entre Amis*, album photographique réalisé par le Service de la photographie de l'Office national du film; l'album de 316 pages contient 220 photographies en couleur réalisées par des photographes canadiens qui ont couvert l'immense frontière canado-américaine de l'est à l'ouest depuis les rives de la mer de Beaufort jusqu'à l'île Campobello.

C'est M. Trudeau lui-même qui a rédigé l'avant-propos du volume. Il y signale que "nos deux peuples fraternisent depuis si longtemps dans le travail et la détente..., que nous avons eu parfois de sérieuses divergences d'opinions... Cependant, conclut-il, les hommes et les femmes que distingue si humainement la frontière canado-américaine ont un message capital à communiquer aux autres membres de la communauté mondiale, et ce message est un message de paix".

M. Robert Monteith, directeur du Bureau d'Ottawa de l'Office national du film et Mme Lorraine Monk, directrice artistique et responsable de la rédaction du volume bilingue, ainsi que M. P.A. Bissonnette, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures étaient présents à cette cérémonie, de même que M. A.F. Lambert, commissaire de la frontière internationale pour le Canada (jusqu'au 15 avril dernier), MM. Hugh Ashton et Dennis Tindale, de la maison Ashton-Potter Limitée de Toronto, qui a imprimé *Between Friends/Entre Amis*, et M. Charles Haines, professeur d'anglais à l'Université Carleton, l'un des deux corédacteurs du volume.

L'album sera offert à M. Ford dans un coffret qui est une réplique faite à la main de l'écritoire de Davis Thompson, explorateur et géomètre canadien du XIX^e siècle. L'artisan, M. G.B. Garlatt, de Markham (Ontario), assistait à la remise de son oeuvre au premier ministre.



*Le premier ministre Trudeau reçoit le volume *Between Friends/Entre Amis* que lui présente M. André Lamy, commissaire du gouvernement et président de l'ONF; à l'arrière-plan se tient l'ex-commissaire canadien de la frontière internationale, M. A. Lambert; au centre, un des corédacteurs, M. Charles Haines et, près de lui, Mme Lorraine Monk, directrice artistique et corédactrice du volume qui sera offert par M. Trudeau au président Ford, à l'occasion du bicentenaire des États-Unis.*

Photos Romal Tarnovsky de l'ONF.



*Les photographies du volume *Between Friends/Entre Amis* font voir différents endroits situés tout au long de la frontière canado-américaine. Celle-ci intitulée Estcourt (Québec) et Estcourt Station (Maine) montre la maison de M. et Mme G. Béchar, bâtie à la frontière du Québec et du Maine. Les alentours immédiats d'Estcourt comptent cinq familles qui, avec celle des Béchar, constituent la localité d'Estcourt. Ces demeures sont toutes situées du côté des É.-U. et leurs habitants sont des citoyens américains. L'eau, l'électricité et le téléphone leur sont fournis par le Québec.*

Un télescope de 1,6 m sur le mont Mégantic (Québec)

Le 16 mars dernier, M. Paul Lacoste, recteur de l'Université de Montréal, et M. Larkin Kerwin, recteur de l'Université Laval, annonçaient conjointement la création de l'Observatoire astronomique du Québec. La réalisation de ce projet aura été rendue possible grâce à la collaboration financière, technique et humaine du Conseil national de recherches du Canada, du ministère de l'Éducation du Québec et des universités concernées.

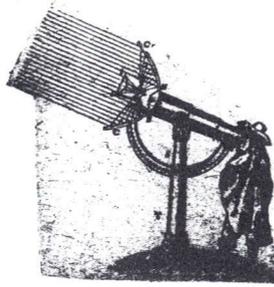
Situé sur le mont Mégantic, à 130 milles de Montréal et de Québec et à 30 milles à l'est de Sherbrooke, cet observatoire abritera un télescope optique de 1,6 m d'ouverture et devrait coûter globalement 4 millions de dollars. On prévoit son entrée en opération pour le début de l'été 1978.

Le mont Mégantic: un site à la fois accessible et isolé

Une longue étude a précédé le choix du site sur lequel l'instrument sera installé. Le site du mont Mégantic l'a finalement emporté grâce aux avantages indéniables qu'il présente tant sur le plan scientifique que sur le plan matériel. Au nombre des autres éléments positifs, il faut compter l'éloignement relatif de tout centre urbain de grande importance qui viendrait, par sa lumière et sa pollution, atténuer et noyer le faible rayonnement lumineux émis par les étoiles et que le télescope doit recueillir.

L'élévation constitue un élément primordial dans le choix de tout site d'observation. Le mont Mégantic avec son altitude de 3 625 pieds se révèle un des meilleurs sites possibles au Québec. L'environnement géographique, l'étude de la météorologie du lieu et la faible probabilité d'un développement urbain d'importance constituèrent aussi des points déterminants. Les observateurs devraient pouvoir bénéficier d'environ 120 nuits claires par année qui permettraient environ 1 000 heures d'observation.

Ainsi, bénéficiant des derniers progrès techniques du domaine de l'optique instrumentale et d'un très bon site, l'"Observatoire astronomique du Québec" avec son télescope de 1,60 m n'aura rien à envier aux autres observatoires canadiens. On sait que l'Ob-



servatoire utilise un instrument de 1,85 m.

L'instrument: un réflecteur moderne aux multiples usages

Le nouvel instrument est construit par la compagnie américaine Boller & Chivens et sera la réplique d'un premier modèle déjà réalisé pour un observatoire brésilien. Quelques modifications mineures ont été apportées à ce premier modèle et le télescope livré devrait être exempt des difficultés rencontrées par l'utilisation d'un prototype.

Le miroir principal et les miroirs secondaires seront fabriqués en CERVIT (céramique vitreuse). Ce nouveau matériau permet de résoudre des problèmes de stabilité thermique à la surface du disque. La surface parabolique du miroir principal devra être polie avec une précision supérieure à 1/10 de longueur d'onde. Cette contrainte, nécessaire à la qualité de l'instrument, exige une précision de polissage de l'ordre de 4 millionnièmes de millimètres. Une fois le disque poli, une mince couche d'aluminium est vaporisée sur la surface qui réfléchit alors la lumière visible. A cause du phénomène d'oxydation il est nécessaire de revaporiser cette surface à intervalle régulier.

Ce grand miroir asphérique aura une ouverture claire d'environ 157,5 cm et un rapport d'ouverture de f/3. Celui-ci pourra être associé à deux miroirs secondaires différents et produire ainsi deux montages optiques distincts.

Plusieurs moteurs électriques assureront un pointage de grande précision et le déplacement en douceur du tube optique. L'erreur de pointage sera réduite à ± 1 minute d'arc (1/60 de degré) sur la course complète de l'instrument.

Newton, toujours présent

Plusieurs instruments auxiliaires viendront entourer le télescope. C'est ainsi que les observateurs pourront disposer d'un spectromètre de Richardson, d'une

chambre photographique, d'un photomètre électronique, d'un polarimètre et d'un système complet de détection photoélectrique et de traitement des images.

Le télescope se prêtera très bien à des travaux de spectroscopie à moyenne et à grande dispersion. La spectroscopie consiste essentiellement à décomposer la lumière comme le faisait Newton avec son prisme. Par la décomposition de la lumière venant d'une étoile, il est possible de déterminer quels sont les éléments chimiques qui la composent, de connaître sa température, de calculer la vitesse à laquelle elle s'éloigne de nous, de mesurer le champ magnétique à sa surface, etc.

Collaboration des universités

En vertu d'une entente, l'orientation des recherches et le choix des travaux poursuivis à l'observatoire seront placés sous la responsabilité du Conseil de direction de l'observatoire. Ce conseil regroupera à part égale des membres, chercheurs et administrateurs des deux universités concernées. Par contre, en vertu de la même entente, c'est à l'Université de Montréal que reviendra la responsabilité de l'administration et la gestion spécifique du site.

C'est M. René Racine, astrophysicien bien connu au Canada, qui assumera la direction du nouvel Observatoire astronomique du Québec.

Le personnel se composera d'une douzaine de membres dont huit chercheurs.

Le Canada et le Nigeria signent un contrat

Un contrat de 2,4 millions de dollars a été signé par le haut commissaire du Canada pour le compte de la Corporation commerciale canadienne et par le *Permanent Secretary of Establishment* pour le compte du gouvernement du Nigeria.

Selon les dispositions du contrat, 17 experts-conseils canadiens travailleront, pour une période maximum de 19 mois, à un programme de perfectionnement des cadres au Nigeria et feront de la consultation générale en ce qui concerne la mise en oeuvre des travaux de la Commission d'étude de la fonction publique du Nigeria.

Distingués visiteurs au site olympique de Montréal

Le gouverneur général, M. Jules Léger, et Mme Léger ont visité récemment le site de la XXI^e Olympiade. Ils se sont dits émerveillés de l'ampleur et de la beauté des installations. M. Léger a déclaré: "Il ne fait pas de doute que les principes fondamentaux qui président au déroulement des Jeux n'ont rien perdu de leur valeur et demeurent les piliers de notre civilisation... parce qu'ils reposent sur l'exaltation des vertus".

Le secrétaire général du Comité olympique national de la République fédérale d'Allemagne, M. W. Troeger, était également à Montréal, au début du mois, pour l'inspection du village olympique; il a exprimé son approbation inconditionnelle au programme et aux arrangements prévus pour les athlètes, et a déclaré aux journalistes: "Les aménagements du village olympique me paraissent extrêmement bien conçus et des plus fonctionnels".



Billets pour le festival arts et culture des Jeux olympiques

La direction du programme "arts et culture" des Jeux olympiques de Montréal, a mis en vente 270 000 billets d'entrée aux 322 spectacles et concerts qui seront présentés à Montréal, Kingston, Ottawa et Sherbrooke du 1^{er} au 30 juillet 1976. Un total de 300 000 billets sera disponible, dont 30 000 seront mis en vente le jour même des représentations.

C'est la première fois, dans l'histoire des Jeux olympiques, qu'un comité organisateur élabore un programme entièrement national, et ce, à la demande expresse du Comité international olympique. Le budget destiné à ce festival est de l'ordre de huit millions de dollars. Des spectacles gratuits dans les places publiques, des expositions d'art canadien et des spectacles d'animation sont prévus dans le cadre de ce festival.

Jusqu'au 22 mai, le public peut se procurer des billets par la poste au Bureau des billets du COJO, Boîte postale 1976, Montréal, H3C-3A6 et, après le 1^{er} juin, aux guichets des 19 salles où seront présentés les différents spectacles.

Tous les détenteurs de billets pour

les événements sportifs des Jeux olympiques recevront par la poste un exemplaire du dépliant donnant le programme complet des spectacles. On peut également obtenir ce dépliant des bureaux du COJO, 155 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Visite du ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne

Le ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, M. Stefan Olszowski, a effectué une visite officielle au Canada du 9 au 15 mai. M. Olszowski était accompagné de Mme Olszowska et d'un certain nombre de dignitaires.

Cette visite faisait suite au voyage effectué en Pologne par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. MacEachen, en octobre 1975. Par cette rencontre, le Canada et la Pologne ont cherché les moyens d'élargir et d'intensifier leurs relations et ont voulu déterminer les domaines de coopération future susceptible d'avantager respectivement les deux pays.

Après s'être rendus à Vancouver, Victoria, Toronto, Niagara Falls et Québec, le ministre polonais des Affaires étrangères et sa suite ont séjourné

deux jours à Ottawa où ils ont eu des entretiens sur des sujets internationaux et bilatéraux intéressant le Canada et la Pologne.

Prix littéraires du gouverneur général

Le Conseil des Arts du Canada a publié récemment la liste des six ouvrages primés par le comité des Prix littéraires du gouverneur général pour l'année 1975. Ces ouvrages sont: *Nordicité canadienne* (Hurtubise HMH), de Louis-Edmond Hamelin; *Les enfants du sabbat* (Seuil), d'Anne Hébert; *Chouennes* (Hexagone), de Pierre Perrault; *The Island Means Minago* (NC Press), de Milton Acorn; *Hallowed Walls* (Clarke, Irwin), de Marion MacRae et Anthony Adamson et *The Great Victorian Collection* (McClelland & Stewart), de Brian Moore. Les prix de 5 000\$ chacun, soit le double de l'an dernier, ont été remis aux lauréats par le gouverneur général, M. Jules Léger, lors d'une cérémonie spéciale à Ottawa, le 29 avril.

Les oeuvres gagnantes ont été choisies par un comité de sélection de 18 personnes, qui a examiné plus de 475 ouvrages publiés par des Canadiens en 1975. M. Léon Dion, du Département

des sciences sociales de l'Université Laval, et M. Malcolm Ross, du Département de littérature anglaise de l'Université Dalhousie, se partageaient la présidence du comité.

Court aperçu des ouvrages primés

Nordicité canadienne (Louis-Edmond Hamelin)

Fruit de longues années de recherches et de réflexion et aussi de nombreux voyages, ce livre traite des principaux caractères et problèmes du Nord: ignorance des "Sudistes", délimitation et traits de cette zone, concentration du pouvoir, insuffisance et parallélisme des structures régionales, sous-développement économique et culturel des indigènes.

Chouennes (Pierre Perrault)

Titre d'un recueil qui réunit les poèmes écrits par Pierre Perrault entre 1961 et 1971, *Chouennes* est un mot emprunté au vocabulaire des gens de Charlevoix. Selon l'auteur, il "recouvre toutes formes de langage parlé, de la simple vantardise à tout discours habile à dire des merveilles..." Il s'agit, selon un critique, d'"une des oeuvres poétiques les plus imposantes du Québec".

Les enfants du sabbat (Anne Hébert)

Dans *Les enfants du sabbat*, son troisième roman (après *Les chambres de bois* et *Kamouraska*) Anne Hébert aborde — dans une optique bien québécoise — le thème de la sorcellerie. Grand succès de librairie, ce livre a été qualifié par un critique de "fascinant et beau comme une fleur vénéneuse", et par un autre de "notre saison en enfer québécoise".

The Island Means Minago (Milton Acorn)

Ce livre raconte, en vers et en prose, la vie quotidienne, l'histoire et le folklore de l'île du Prince-Édouard, cette île qui était appelée Minago par les Micmacs. Homme du peuple, Milton Acorn prétend n'écrire que pour le peuple. Ses écrits parlent des petites gens, de leur vie quotidienne, de leur lutte contre l'oppression des grands, et de la fraternité humaine.

The Great Victorian Collection (Brian Moore)

Le dixième roman de Brian Moore, nous montre un homme aux prises avec un rêve qui, soudainement devenu réa-

lité, consumera le héros et l'entraînera vers sa perte.

Hallowed Walls (Marian MacRae et Anthony Adamson)

Hallowed Walls examine et illustre les styles d'églises et lieux de culte érigés en Ontario, depuis l'époque amérindienne jusqu'à la Confédération canadienne. Cette étude traite aussi des pratiques religieuses des communautés ontariennes du dix-neuvième siècle.

Nominations au C.R.T.C.

Le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauv , a annoncé le renouvellement pour les cinq prochaines années du mandat de deux membres à temps partiel, du Conseil de la radiotélévision canadienne: MM. Jacques de la Chevrottière et Jacques Hébert.

M. de la Chevrottière, né à Québec en 1921, est diplômé de l'Université Laval. Il détient une maîtrise en sciences sociales (relations industrielles). C'est un homme d'affaires doté d'une vaste expérience dans la gestion d'entreprise.

M. Hébert est né à Montréal en 1923. Il étudia à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal où il obtint une licence en sciences commerciales. A la fois auteur et éditeur, il a fondé Les Éditions de l'Homme.

Nouveau film de l'ONF: Les filles c'est pas pareil

Le monde méconnu de l'adolescence voilà le thème du film *Les filles c'est pas pareil* réalisé par l'Office national du film. Six adolescentes, de quatorze et quinze ans, nées dans le vent de libération du Québec des années soixante, acceptent que la caméra pénètre leur univers intime.

Parfois brutal, toujours sincère, *Les Filles c'est pas pareil*, est un document on ne peut plus révélateur d'une époque de mutation: la nôtre. Il met en évidence les tentatives de communication de ces adolescentes avec leurs parents, leur précoce expérience de la sexualité, leurs amitiés, leur intolérance.

Ce long métrage a été réalisé par Hélène Girard et produit par l'ONF.

Délégation du Canada à Habitat

La délégation du Canada à Habitat, Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui aura lieu à Vancouver du 31 mai au 11 juin, comprendra 70 membres dont cinq ministres fédéraux, dix ministres provinciaux, trois députés fédéraux et neuf maires. Les autres membres de la délégation sont des conseillers fédéraux, provinciaux et municipaux et des représentants d'organismes canadiens non gouvernementaux.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, et le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, M. Barney Danson, seront coprésidents de la délégation. Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, en sera le premier vice-président.

Le docteur Victor Goldbloom, ministre des Affaires municipales et de l'Environnement du Québec, sera le deuxième vice-président; lors de la Conférence de Stockholm sur l'Environnement en 1972, c'est le docteur Goldbloom qui avait proposé, le premier, au nom du Canada, d'accueillir une conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

Le ministre de l'Environnement, M. Jean Marchand, et le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauv  (suppl ante), compl tent la liste des effectifs du Cabinet f d ral faisant partie de la d l gation.

Aux noms de ces représentants s'ajoutent ceux du Commissaire g n ral du Canada pour Habitat, M. James MacNeill, et celui du ministre des Affaires municipales de la Colombie-Britannique, M. Hugh Curtis.

Hebdo Canada est publi  par la Direction de l'information, minist re des Affaires ext rieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de pr f rence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas pr cis e, vous sera communiqu e par Mlle Y. DuSault, r dacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos n meros de esta publicaci n aparecen tambi n en espa ol bajo el t tulo Noticiario de Canad .

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.